

Paris, le 19 décembre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature du contrat d'objectifs et de moyens de France Télévisions pour la période 2016-2020

Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication et Delphine Ernotte Cunci, Présidente-directrice générale de France Télévisions, ont signé aujourd'hui le contrat d'objectifs et de moyens de France Télévisions pour la période 2016-2020.

Élaboré conjointement par l'État et le groupe public, il consacre l'ambition de renforcer le rôle de France Télévisions en soutien à la création française dans toute sa diversité, dans un cadre financier clair et durablement équilibré.

Ce contrat d'objectifs et de moyens vise à affirmer la spécificité de service public des programmes de France Télévisions, au moyen :

- d'un plan d'investissement dans la création, au bénéfice de l'ensemble des antennes ;
- du lancement d'une offre d'information continue, financée essentiellement par redéploiement ;
- du renforcement de la dimension régionale de France 3 ;
- de l'affirmation de la place des Outre-mer sur toutes les antennes et en particulier sur France Ô, qui leur sera désormais exclusivement dédiée ;
- d'une stratégie d'innovation tournée toute entière vers le numérique.

France Télévisions s'engage à mettre en œuvre ces orientations dans le cadre d'une exploitation équilibrée.

De son côté, et après avoir mobilisé plus de 28 millions d'euros de ressources supplémentaires en 2016, l'État s'engage à accroître la dotation publique de France Télévisions de 38 millions supplémentaires en 2017 et de 63 millions à l'horizon 2020.

Audrey Azoulay a rappelé que l'État révisera, au profit de l'ensemble du secteur de l'audiovisuel, la réglementation sur le parrainage.

La ministre remercie les parlementaires membres des commissions chargées de la culture et des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat, le Conseil supérieur de l'audiovisuel et le Conseil national consultatif des personnes handicapées, qui ont contribué à l'élaboration de ce contrat d'objectifs et de moyens. Leurs recommandations ont notamment permis de renforcer les objectifs d'exposition de l'offre culturelle et d'accessibilité des programmes.

Contact

Ministère de la Culture et de la Communication
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse
01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr